

3-2. COUPES D'AMELIORATION (ECLAIRCIES, BALIVAGES) OU COUPES PREPARATOIRES A LA REGENERATION NATURELLE PREVUES PENDANT LA PERIODE DE VALIDITE DU PSG ⁽¹⁾

Année prévue de la coupe	Réf. parcelles forestières	Nature de la coupe ⁽²⁾	Surface concernée (ha)	Volume ou taux de prélèvement ⁽³⁾
2010	I, II et VII	Exploitation des réserves de <i>2010 à 2014</i> chênes	38,75	
× 2010	VIII a et b	Eclaircie sur l'ensemble <i>04/2011</i>	2,65	Prélèvement de 35% des sujets et 25% du volume
2012	V a et c	Coupe de conversion en futaie feuillue et exploitation des réserves de chêne <i>01/2012 à 06/2013</i>	14,95	Conversion par prélèvement de 35% des tiges et 25% du volume
	V b	Eclaircie prudente <i>11/2012</i>	1,20	
×	VIII c et e	Eclaircie du taillis avec extraction des réserves <i>01/2013 à 10/2014</i>	1,15	Prélèvement de 35% des tiges et 25% du volume
2015	V d	Coupe de conversion en futaie feuillue <i>2018 bois de chauffage</i>	0,35	Conversion par prélèvement de 35% des tiges et 25% du volume
	VIII d	Eclaircie <i>fin 2014</i>	0,40	Prélèvement de 35% des tiges et 25% du volume
2020	I, II, III, IV et VII	Eclaircie sur l'ensemble	58,50	Coupe d'amélioration par prélèvement de 35% des tiges et 25% du volume
TOTAL			79,20	

A le
Signature :